

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-181

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, M. Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2019-181

Association Bordeaux Technowest -Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Bordeaux Technowest

Bordeaux Technowest est une association loi 1901 qui a été créée en 1989 sur le territoire des huit communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas-sur-jalle, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Aubin de Médoc, le Taillan Médoc et Blanquefort.

Historiquement constituée en support de la filière aéronautique-spatial-défense et structure d'animation du projet Aéroparc (Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan), Bordeaux Technowest qui est labélisée CEEI (Centre européen d'entreprise et d'innovation) a étendu ses activités aux entreprises des filières de la croissance verte en lien avec les projets Ecoparc (Blanquefort) et Newton (Bègles).

Afin de remplir sa mission de création d'emplois à haute valeur ajoutée, l'association a pour particularité de développer et d'assurer la gestion d'un panel complet d'outils (bourse incubation, fonds d'amorçage, plateformes de tests, transfert technologique). Celui-ci lui permet de susciter la création et le développement d'entreprises innovantes en les accompagnant à toutes les étapes de leur développement et ce, conformément à la Feuille de route pour l'action économique adoptée par le Conseil de la Métropole : axe 1 – s'engager pour la croissance auprès des entreprises ; axe 2 – valoriser nos atouts, attirer et augmenter la création de valeur et axe 3 – animer le partenariat aux différentes échelles de territoire.

Bordeaux Technowest gère et anime en particulier trois centres de services thématiques et organisés autour d'un incubateur, d'une pépinière d'entreprises, et d'un centre d'affaires : 3 300 m² dédiés à l'aéronautique-spatial-défense à Mérignac, 1 100 m² dédiés à l'écologie industrielle à Blanquefort, et 600 m² dédiés à l'intelligence environnementale à Bègles.

Deux nouveaux sites ont également été ouverts en 2018 par Bordeaux Technowest : « Copernic » à Saint-Médard-en-Jalles dédié au bâtiment intelligent et « La Source » situé en centre-ville de Bordeaux et développé en partenariat avec Suez. Son objectif est de faciliter le « sourcing » (détection) de projets, de qualifier à la fois le potentiel du projet et de l'équipe pendant une première phase d'incubation, en vue de les transférer ensuite sur les sites historiques.

Le Patio au Bouscat (dédié au Commerce connecté & retail (vente au public)) et BME (Bordeaux Métropole énergies) sur la thématique énergie doivent quant à eux ouvrir cette année et ont pour objectif de mailler le territoire et les thématiques et secteurs en demande d'innovation. Ces sites secondaires permettent à la Technopole de renforcer son modèle d'accompagnement.

Bilan du programme d'action 2018 de Bordeaux Technowest

♦ Bilan chiffré et faits marquants de l'année 2018 classés par mission :

Au final, Bordeaux Technowest affiche le bilan suivant :

Accompagnement des entreprises et animation des filières :

- ♦ 38 entreprises hébergées en centre d'affaires représentant 146 emplois (39 en 2017 pour 176 emplois),
- ♦ 59 start-up (nouvelle entreprise à fort potentiel de croissance économique) accompagnées représentant 177 emplois (50 en 2017 pour 182),
- ♦ 22 nouvelles start-up accueillies et 16 sorties (25 nouvelles start-up accueillies en 2017 et 11 sorties),
- ♦ ZIRI (Zone d'intégration des réseaux intelligents) : 32 entreprises adhérentes, 13 entreprises partenaires, 130 K€ d'économies sur les consommations (en 2017 : 41 entreprises de la ZI (Zone industrielle) Ecoparc impliquées et 130 K€ d'économies estimées pour les entreprises ayant adhéré).

Outils de développement financier et immobilier des entreprises :

- ♦ 77 dossiers d'aide et de levées de fonds traités pour un montant de 7,2 M€ (en 2017 : 63 dossiers d'aide et de levées de fonds traités pour un montant de 8 M€),
- ♦ 18 nouvelles bourses de l'incubé (en 2017 : 4),
- ♦ Techno'Start : 14 sociétés financées, 100 emplois créés et plus de 20 M€ de levées de fonds enclenchées (en 2017 : 5 prises de participations pour 260 K€ comme par exemple « Gazelle Tech », 2 premières cessions (Airn't services et Skeyetech) et augmentation du capital grâce à de nouveaux partenaires financiers.

Organisations d'événements thématiques :

- ♦ Salon UAV show : salon européen du drone professionnel qui s'est déroulé du 10 au 11 octobre 2018 au pavillon du Pin galant à Mérignac et le 12 octobre à Sainte-Hélène pour des démonstrations applicatives,
- ♦ Rencontres Bordeaux Tech'Day : organisées à l'Hôtel de Bordeaux Métropole le 04 juillet 2018. Une demi-journée de l'innovation dédiée aux start-up accompagnées par la technopole en la présence de partenaires, d'industriels, de donneurs d'ordre et d'investisseurs,

Bilan des missions à l'international :

Deux pays majeurs ciblés : le Japon (Tokyo et Fukuoka) pour la partie drone, numérique, cleantech (technologies vertes) et robotique mais également le Canada (Montréal, Québec et Shawinigan) pour la partie numérique, mobilité/smart city (ville intelligente) et Ziri (écologie urbaine).

La technopole a été lauréate du projet collectif Sirena et a été missionnée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour animer ce programme dédié à l'accompagnement des start-up métropolitaines et régionales à l'international.

Programme d'action 2019 de Bordeaux Technowest

Les objectifs à atteindre	Aéroparc	Ecoparc	Newton	Copernic	La Source	Le Patio	BME	Total
Nombre de projets accompagnés	13	6 à 7	13	5	18	4	5	64 à 65
Nombre de nouveaux projets	5		5		5			15
Nombre de sorties pépinière	4	3 à 4	5	3	5	3	3	26 à 27
Nombre d'emplois créés	20	10	20	10	20	30	30	140

♦ Accompagnement des entreprises et animation de filières

- souhait dans les trois ans à venir de multiplier les coopérations avec des acteurs privés tels

que Héméra, Village by CA ou des acteurs publics comme Unitec ou Darwin pour animer, accompagner et diffuser davantage avec les entreprises à fort potentiel,

- poursuite des liens avec les structures locales et les acteurs internationaux comme la start-up « Café de Fukuoka (Japon) », le Centech de Montréal ou le centre d'essais de drones d'Alma au Canada,
- développement de nouveaux partenariats avec des acteurs du numérique de la data (données informatiques) et de l'IA (Intelligence artificielle) suite au partenariat noué entre la technopole et Microsoft. Il s'agit de renforcer cette coopération en allant plus loin en développant des événements type « Workshop » (atelier collaboratif), des sessions de formation communes, partager des stands communs lors de salons, par exemple au CES de Las Vegas,
- renforcement et nouveaux partenariats avec des écoles bordelaises et les institutionnels tels que : l'IMA – l'Institut de la maintenance aéronautique -, les Universités de Bordeaux, Invest in Bordeaux, l'Ensam (Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers),
- appui sur les appels à projets lancés fin 2018 pour « sourcer » de nouveaux projets. Les thématiques identifiées pour ces appels sont : industrie 4.0, Green Tech, Ville et bâtiments intelligents.

♦ Fléchage des outils de développement financier et immobilier des entreprises

- ♦ ciblage vers les projets à fort potentiel,
- ♦ maintien des partenariats noués avec de grands groupes tels que Kéolis, Bouygues Construction, Colas, Sigfox ou encore le groupe Cassous,
- ♦ intégration de la technopole dans le programme Région Start-up offrant des financements complémentaires.

♦ Innovation :

Quelques exemples de projets sur les différents sites de la Technopole :

♦ **Aéroparc** :

défense et sécurité : au cœur de l'incubateur et pépinière avec notamment des projets à développer dans les compétences « cybersécurité » (sécurité informatique),

♦ **Ecoparc** :

développement du pôle Energies nouvelles et Ecologie industrielle avec l'accompagnement de start-up comme Sunna Design, Gazelle Tech ou Teeo,

♦ **Newton** :

un partenariat industriel sur le parc est envisagé avec le groupe Valorem à l'horizon 2019/2020 autour de deux axes la collaboration des start-up à des expérimentations mais aussi la possibilité de bénéficier de l'accès à certaines infrastructures et services de Valorem.

♦ **La Source** :

étude d'opportunité sur le développement à l'horizon de 2020 d'un deuxième lieu, plus spacieux mais complémentaire au centre-ville de Bordeaux. Des thématiques comme les jeux vidéos ou la FinTech (start-up innovante qui utilise la technologie pour repenser les services financiers et bancaires) sont à l'étude pour thématiser le futur site.

♦ **Copernic** :

développer des thématiques tels que : IOT (objets connectés dans le bâtiment/maisons) en tenant compte de la dimension « silver economy » (économie liée aux seniors) et BIM (Building information modeling (outils de modélisation informatique)).

♦ **Le Patio** :

projet de réunir 7 à 8 start-up à fortes valeurs ajoutées avec des technologies en contact avec les nouveaux usages dans le monde du commerce physique ou en ligne – phygital, pay-on-line, place de marché, réalité virtuelle, web, ...- d'ici fin 2020 sur 450 m². Lien avec des acteurs incontournables du territoire comme Cdiscount ou Cultura.

♦ **BME** :

l'objectif étant d'accompagner 7 à 8 start-up d'ici fin 2020 sur des solutions d'optimisation, d'efficacité énergétique ou de production et de stockage d'énergie renouvelable en lien avec les nouveaux usages d'une

grande métropole comme Bordeaux Métropole qui souhaite devenir énergie positive en 2050. Possibilité de créer des synergies entre start-up de Bordeaux Technowest, les groupes BME et Domofrance. Des appels à projets seront lancés afin de détecter les nouvelles start-up dans ces thématiques.

♦ Focus sur les missions attendues sur l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport en 2019 :
sur le périmètre spécifique de l'OIM Bordeaux Aéroport, il est convenu en 2019 de travailler sur le programme suivant :

- accompagnement des entreprises et animation de filières :

- accompagnement des entreprises aéronautiques-spatial-défense du territoire dans leurs projets de création, reprise, R&D (Recherche et développement), recherche de solutions immobilières/foncières en privilégiant une installation sur l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Bordeaux Aéroport,

- finalisation et restitution de l'enquête-terrain auprès des entreprises ASD (Aéronautique spatial défense) de l'OIM pour anticiper leurs investissements futurs sur le territoire. Cette enquête devrait être finalisée au plus tard fin du 1^{er} semestre 2019,

- Reporting (compte-rendu) régulier à l'équipe-projet OIM des entreprises accompagnées, notamment en participant au groupe de travail piloté par Bordeaux Métropole, en lien avec Invest in Bordeaux et ADI Nouvelle Aquitaine, ainsi que la Région Nouvelle Aquitaine,

- appui à l'action d'ADSI Technowest sur la problématique de recrutement des entreprises en lien avec le plan d'action emploi adopté par le Conseil métropolitain.

Plan prévisionnel de financement

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2018 pour un montant de 420 000 € est sollicitée cette année pour un montant de 440 000 € pour un budget prévisionnel de 1 649 655 €.

Il est proposé de valider le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019 à 440 000 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente donc 26,67% du budget prévisionnel.

Principaux indicateurs financiers

	Budget N	Réalisé N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	63,09 %	64,86 %	59,71 %
% de participation de BM / Budget global	26,67 %	25,03 %	28,91 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	60,70 %	62,59 %	61,21 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la Feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU l'avis de la commission d'attribution des subventions du 12 octobre 2018,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 22 janvier 2019

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande d'aide présenté par l'association Bordeaux Technowest est recevable dans la mesure où elle participe au développement économique de l'agglomération tout en répondant aux attentes de trois axes de la feuille de route économique adoptée le 16 décembre 2016 : axe 1 – s'engager pour la croissance auprès des entreprises ; axe 2 – valoriser nos atouts, attirer et augmenter la création de valeur et axe 3 – animer le partenariat aux différentes échelles de territoire.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention 440 000 € en faveur de l'association Bordeaux Technowest pour la réalisation de son programme d'actions 2019.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame KISS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019	le Vice-président,
	Monsieur Nicolas FLORIAN



Direction générale valorisation du territoire
Direction du développement économique

CONVENTION 2019 - Subvention de fonctionnement entre Bordeaux Technowest et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Bordeaux Technowest dont le siège social est situé, représenté par son Président François Baffou, 25 rue Marcel Issartier, BP 20005, 33700 Mérignac
ci-après désigné « organisme bénéficiaire »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Patrick Bobet, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° / du Conseil de Bordeaux Métropole du
ci-après désignée « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de **développement économique**, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2019.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'annexe 1.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à **440 000 €** équivalent à 26,67 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 1 649 000 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 352 000 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 88 000 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2020, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 3.

- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'«entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour

s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur le Président
25 rue Marcel Issartier
BP 20005
33700 Mérignac

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- annexe 1 : projet
- annexe 2 : budget prévisionnel
- annexe 3 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Bordeaux Métropole
Patrick BOBET
Président

Bordeaux Technowest
François Baffou
Président

Annexe 1
Programme d'actions 2019

Les objectifs à atteindre	Aéroparc	Ecoparc	Newton	Copernic	La Source	Le Patio	BME	Total
Nombre de projets accompagnés	13	6 à 7	13	5	18	4	5	64 à 65
Nombre de nouveaux projets	5		5		5			15
Nombre de sortie pépinière	4	3 à 4	5	3	5	3	3	26 à 27
Nombre d'emplois créés	20	10	20	10	20	30	30	140

♦ Accompagnement des entreprises et animation de filières

- souhait dans les trois ans à venir de multiplier les coopérations avec des acteurs privés tels que Héméra, Village by CA ou des acteurs publics comme Unitec ou Darwin pour animer, accompagner et diffuser davantage avec les entreprises à fort potentiel,

- poursuite les liens avec les structures locales et les acteurs internationaux comme la start-up « Café de Fukuoka (Japon) », le Centech de Montréal ou le centre d'essais de drones d'Alma au Canada,

- développement de nouveaux partenariats avec des acteurs du numérique de la data (données informatiques) et de l'IA (Intelligence Artificielle) suite au partenariat noué entre la technopole et Microsoft. Il s'agit de renforcer cette coopération est d'aller plus loin en développant des événements type « Workshop », des sessions de formation communes, partager des stands communs lors de salons, par exemple au CES de Las Vegas,

- renforcement et nouveaux partenariats avec des écoles bordelaises et les institutionnels tels que : l'IMA – l'Institut de la Maintenance Aéronautique -, les Universités de Bordeaux, Invest in Bordeaux, l'Ensam (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers),

- appui sur les appels à projets lancés fin 2018 pour « sourcer » de nouveaux projets. Les thématiques identifiées pour ces appels sont : Industrie 4.0, Green Tech, Ville et bâtiments intelligents.

♦ Fléchage des outils de développement financier et immobilier des entreprises

♦ Ciblage vers les projets à fort potentiel,

- maintien des partenariats noués avec de grands groupes tels que Kéolis, Bouygues Construction, Colas, Sigfox ou encore le groupe Cassous,
- intégration de la technopole dans le programme Région Start-up offrant des financements complémentaires,

♦ Innovation :

Quelques exemples de projets sur les différents sites de la Technopole :

♦ **Aéroparc** :

Défense et sécurité : au cœur de l'incubateur et pépinière avec notamment des projets à développer dans les compétences « cybersécurité »,

♦ **Ecoparc** :

Développement du pôle Energies nouvelles et Ecologie industrielle avec l'accompagnement de start-up comme Sunna Design, Gazelle Tech ou Teeo,

♦ **Newton** :

Un partenariat industriel sur le parc est envisagé avec le groupe Valorem à l'horizon 2019/2020 autour de deux axes la collaboration des start-up à des expérimentations mais aussi la possibilité de bénéficier de l'accès à certaines infrastructures et services de Valorem.

♦ **La Source** :

Etude d'opportunité sur le développement à l'horizon de 2020 d'un deuxième lieu, plus spacieux mais complémentaire au centre-ville de Bordeaux. Des thématiques comme les jeux vidéos ou la FinTech (start-up innovante qui utilise la technologie pour repenser les services financiers et bancaires) sont à l'étude pour thématiser le futur site.

♦ **Copernic** :

Développer des thématiques tels que : IOT (objets connecté dans le bâtiment/maisons) en tenant compte de la dimension « silver economy » et BIM (Building Information Modeling).

♦ **Le Patio** :

Projet de réunir 7 à 8 start-up à fortes valeurs ajoutées avec des technologies en contact avec les nouveaux usages dans le monde du commerce physique ou en ligne – phygital, pay-on-line, place de marché, réalité virtuelle, web, ...- d'ici fin 2020 sur 450 m². Lien avec des acteurs incontournables du territoire comme Cdiscount ou Cultura.

♦ **BME** :

L'objectif étant d'accompagner 7 à 8 start-up d'ici fin 2020 sur des solutions d'optimisation, d'efficacité énergétique ou de production et de stockage d'énergie renouvelable en lien avec les nouveaux usages d'une grande métropole comme Bordeaux Métropole qui souhaite devenir énergie positive en 2050. Possibilité de créer des synergies entre start-up de Bordeaux Technowest, les groupes BME et Domofrance. Des appels à projets seront lancés afin de détecter les nouvelles start-up dans ces thématiques.

♦ Focus sur les missions attendues sur l'OIM Bordeaux Aéroparc en 2019 :

Sur le périmètre spécifique de l'OIM Bordeaux Aéroparc, il est convenu en 2019 de travailler sur le programme suivant :

- Accompagnement des entreprises et animation de filières :

- Accompagnement des entreprises aéronautiques-spatial-défense du territoire dans leurs projets de création, reprise, R&D (Recherche et développement), recherche de solutions immobilières/foncières en privilégiant une installation sur l'OIM Bordeaux Aéroparc,
- Finalisation et restitution de l'enquête-terrain auprès des entreprises ASD de l'OIM pour anticiper leurs investissements futurs sur le territoire. Cette enquête devrait être finalisée au plus tard fin du 1^{er} semestre 2019,
- Reporting régulier à l'équipe-projet OIM des entreprises accompagnées, notamment en participant au groupe de travail piloté par Bordeaux Métropole, en lien avec Invest in Bordeaux et ADI Nouvelle Aquitaine, ainsi que la Région Nouvelle Aquitaine,
- Appui à l'action d'ADSI Technowest sur la problématique de recrutement des entreprises en lien avec le plan d'action emploi adopté par le Conseil métropolitain.

PREVISIONNEL BORDEAUX TECHNOWEST 2019

TECHNOPOLE							
CHARGES	AEROPARC		ECOPARC		NEWTON	LA SOURCE	BUDGET BM
	Innovation - pep/incub - Transfert Techno - Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection Implantation - Promotion - Animation de filières	Innovation - pep/incub - Transfert Techno - Accompagnement & Création d'Entreprise	Ecologie industrielle			
Frais Généraux	10 978	14 311	3 296	3 740	18 705	1 317	52 347
Carburant	717	1 198	475	539	678	190	3 796
Fournitures et petits équip	1 434	2 395	950	1 078	1 356	379	7 593
Frais postaux	717	1 198	475	539	678	190	3 796
Contrat La Poste	574	958	380	431	542	152	3 037
Accès internet Aéroparc	6 000	6 000					12 000
Accès internet Newton					14 000		14 000
Téléphone	1 434	2 395	950	1 078	1 356	379	7 593
Frais sur ticket restaurant	100	168	66	75	95	27	531
Location	77 766	80 456	42 660	8 018	65 796	21 062	295 760
Locations mobilières	4 016	6 706	2 660	3 018	3 796		12 260
La Source						20 000	20 000
Location m² à la SPL Aéroparc	73 750	73 750					147 500
Location Newton					62 000		62 000
Locations immobilières Ecoparc			40 000	5 000			45 000
Entretien Maintenance	2 869	4 790	4 450	2 606	10 712	759	26 185
Entretien Ecoparc			2 550	450			3 000
Entretien Newton et la Source					8 000		8 000
Maintenance	2 869	4 790	1 900	2 156	2 712	759	15 185
Assurances	886	1 479	1 012	741	1 837	934	6 889
Assurance Diverses	455	760	302	342	430	120	2 411
Assurances Ecoparc			425	75			500
Assurance Newton et la Source					1 000	700	1 700
Assurance véhicules	430	719	285	323	407	114	2 278
Documentation et cotisations	1 277	2 132	845	959	2 457	838	8 508
Documentation	703	1 174	465	528	664	186	3 720
Cotisations	574	958	380	431	542	152	3 037
Documentation Newton					1 250	500	1 750
Prospection	10 206	13 134	2 565	2 910	5 661	1 025	35 500
Prospections et missions	3 873	6 467	2 565	2 910	3 661	1 025	20 500
Manifestations et salons	6 333	6 667			2 000		15 000
Communication	9 000	9 872	7 068	0	2 000	2 000	29 940
Pub publications/Annonce insertion	2 000	2 000	3 000		2 000		9 000
Cadeaux aux usagers	1 000	1 000	1 068				3 068
Prestations de communication et autres	6 000	6 872	3 000			2 000	17 872
Déplacements Réception	9 172	13 976	6 749	6 390	8 779	1 897	46 964
Déplacements	5 021	8 383	3 324	3 773	4 746	1 328	26 575
Réception	2 152	3 593	1 425	1 617	2 034	569	11 389
Animation sur site	2 000	2 000	2 000	1 000	2 000		9 000
Honoraires	1 148	1 916	760	862	1 085	304	6 074
Hono Expert Comptable/CAC/Avocats	1 148	1 916	760	862	1 085	304	6 074
Achat d'études et prest. services	11 721	6 874	1 140	21 294	1 627	25 455	68 111
Achat d'études et prest. services	5 000	2 000		20 000		25 000	50 000
Support compta	1 721	2 874	1 140	1 294	1 627	455	9 111
Etudes économiques et techniques	5 000	2 000					7 000
Informatique et réseaux	3 586	5 988	2 375	2 695	3 390	949	18 982
Invest info+logiciels renouvellement	3 586	5 988	2 375	2 695	3 390	949	18 982
Services bancaires	1 434	2 395	950	1 078	1 356	379	7 593
Interêts débiteurs	717	1 198	475	539	678	190	3 796
Autres frais et commissions	717	1 198	475	539	678	190	3 796
Charges exceptionnelles	1 500	1 500	0	0	0	0	3 000
Autres charges-pdts exceptionnels	1 500	1 500					3 000
Ressources humaines	222 136	380 210	104 293	124 416	149 639	60 107	1 040 803
Masse salariale équipe	212 464	365 734	99 544	119 026	142 860	58 208	997 837
PEE	5 021	8 383	3 324	3 773	4 746	1 328	26 575
Indemnités stagiaire	1 000	1 000					2 000
Tickets restaurant	1 936	3 233	1 282	1 455	1 830	512	10 250
Médecine du travail	215	359	142	162	203	59	1 141
Formations continues personnel	1 500	1 500					3 000
Impôts	1 100	1 100	100	100	600		3 000
CET	1 100	1 100	100	100	600		3 000
IS							0
	364 779	540 134	178 261	175 810	273 644	117 026	1 649 655

TECHNOPOLE							
PRODUITS	AEROPARC		ECOPARC		NEWTON	LA SOURCE	BUDGET BM
	Innovation - pep/incub - Transfert Techno - Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection Implantation - Promotion - Animation de filières	Innovation - pep/incub - Transfert Techno - Accompagnement & Création d'Entreprise	Ecologie industrielle			
Mérignac	22 000	58 000		13 500			93 500
Le Haillan	9 200	5 000		6 500			20 700
Saint-Médard-en-Jalles	12 000	20 000					32 000
Martignas-sur-Jalle		5 000					5 000
Saint-Jean-d'Illac (CdC Jalle Eau Bourde)		5 000					5 000
Le Taillan-Médoc		1 150					1 150
Saint-Aubin-du-Médoc		2 500					2 500
Blanquefort			12 000	18 000			30 000
Bègles					35 000		35 000
Bordeaux						40 000	40 000
Bordeaux Métropole	88 000	122 000	44 000	70 000	84 000	32 000	440 000
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	60 000	120 000	40 000		55 000		275 000
ADEME ou DREAL				39 000			39 000
FEDER	120 000	193 293	42 900		50 823	15 412	422 428
Produits sans TVA	311 200	531 943	138 900	147 000	224 823	87 412	1 441 278
Contrats prestations pépinière Ecoparc			29 000				29 000
Contrats prestations pépinière Aéroparc	41 000						41 000
Contrats prestations pépinière Newton					43 300		43 300
Contrats prestations La Source						29 614	29 614
Autres financements	4 313	7 203		21 527			33 043
Participations aux salons	8 266						8 266
Prestations diverses		988	10 361	7 283	5 521		24 153
Produits avec TVA	53 579	8 191	39 361	28 810	48 821	29 614	208 376
	364 779	540 134	178 261	175 810	273 644	117 026	1 649 655

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :